



ADRESSE_LAB

Synthèse des Ateliers collectifs « **Identifiant unique de l'adresse** » - 21/04 & 12/05/2022

Objectif : établir une vision partagée de la problématique et des besoins.

Préambule : les séances se sont articulées autour de différents ateliers participatifs utilisant l'outil Miro. Des extraits en illustrent ce document de synthèse.

Problématique : il existe un identifiant de l'adresse, la clé d'interopérabilité. Celui-ci s'appuie pour sa constitution sur un code FANTOIR provenant du référentiel de voies de la DGFIP. Les délais d'attribution nécessitant la gestion de codes temporaires ne permettent pas la pérennité de l'identifiant. L'objectif est de définir un identifiant de l'adresse unique et pérenne permettant l'articulation de la BAN avec les différents systèmes utilisateurs.

1 – Représentativité des usagers

Nous représentons les cas d'usage de la donnée adresse autour des 6 profils suivants :

- Les services de sécurité et de secours
- Les services publics (INSEE, ANTS, etc)
- Les gestionnaires de réseaux
- Les services de localisation
- Les services de livraison
- Les administrateurs de données au niveau local ou régional (EPCI, plateformes, ...) et leurs partenaires

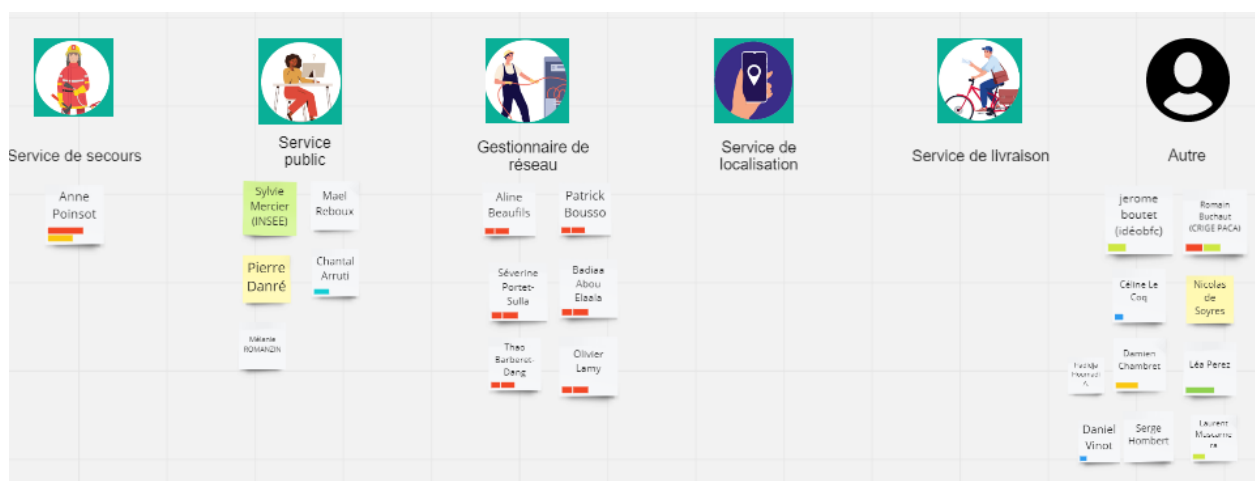


Figure 1 - Participants session 1 (extrait du tableau Miro de la séance)

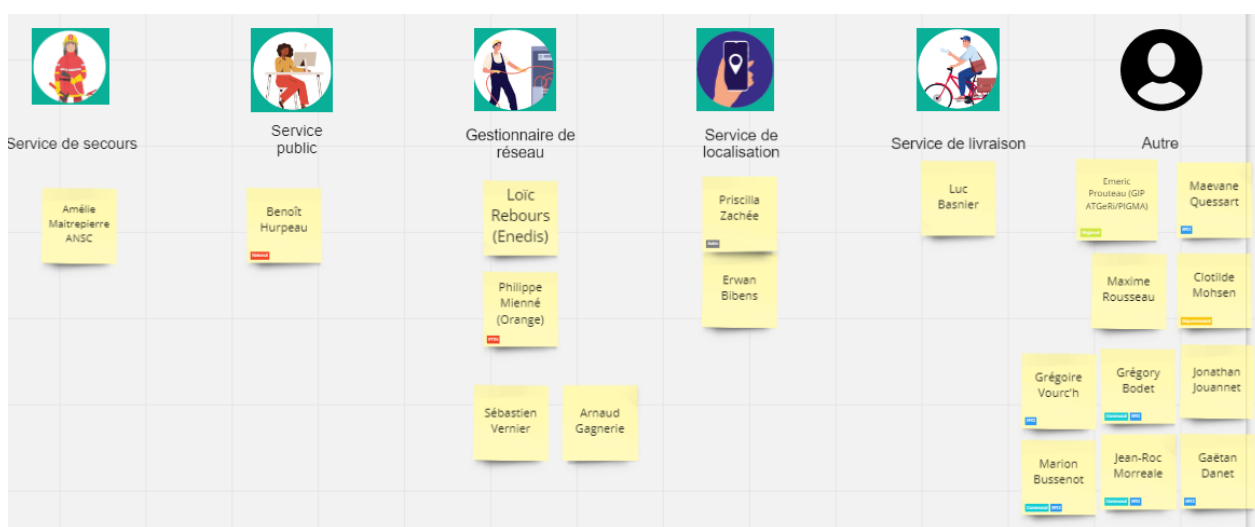


Figure 2 - Participants session 2 (extrait du tableau Miro de la séance)

Sur les deux ateliers, ayant réunis une soixantaine de participants, l'ensemble de ces usages était représenté. (liste des organismes participants en annexe)

2 – précision sur le périmètre = l'identifiant de l'adresse

- L'adresse en France, et par conséquent dans la BAN, est définie de façon réglementaire sur le périmètre de compétence des Mairies.

= » **la dénomination de l'ensemble des voies publiques de la commune, des voies privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits, ainsi que la numérotation des locaux adressables** ».

- Ces discussions ont pour focus la définition d'un **identifiant de l'adresse**.

La question a été posée de mettre en place un identifiant au niveau du nom de voie. Ce sujet devra être abordé dans un second temps, et est corrélé à l'identification d'un référentiel de voies.

Il existe déjà une clé d'interopérabilité, dépendante du référentiel FANTOIR (noms de voies de la DGFIP), ce qui présente des limites en termes de stabilité.



- Stabilité et unicité

- Pas de contraintes de dépendance avec un autre référentiel pour sa création.

- Besoin de pouvoir communiquer facilement à l'oral l'identifiant avec éventuellement des notions de situation géographique (code insee, code Fantoir)

En questionnement :

- faut-il identifier l'adresse = numéro ou l'adresse = localisation ?
- Gestion des adresses regroupées
- Affectation décentralisée ou guichet national ?
- Comment lier une adresse à une voie BAN de manière non ambiguë ?

4- Des éléments sur les règles de gestion

Pour définir des règles de gestion (quand l'identifiant doit-il changer ou non), l'atelier décrivait plusieurs cas d'utilisation.

Les résultats montrent que tous les participants ne partagent pas forcément la même vision. Voici un tableau qui synthétise les tendances sur les différents scénarios.

Légende : L'identifiant doit changer 

L'identifiant ne doit pas changer 

Cas 1	une correction orthographique du libellé de la voie		
Cas 2a	Un changement de libellé de voie complet	40% OUI 	60% NON 
Cas 2b	Changement de type de voie	40% OUI 	60% NON 
Cas 3a	Ajout d'un suffixe	50% OUI 	50% NON 
Cas 3b	Changement de numéro		
Cas 4	Destruction / reconstruction d'un bâti		
Cas 5	Déplacement de position d'une entrée		
Cas 6	Réunion de 2 bâtiments	40% OUI  garder l'ancienne adresse supprimée en lien avec l'adresse restante	60% NON 
Cas 7	Destruction partielle /extension		
Cas 8	Voie scindée	Partie inchangée  Partie renommée, évent renumérotée 	
	Fusion ou scission de communes		

Nous pouvons tirer quelques principes clairs de cet atelier :

- L'identifiant adresse ne doit pas changer si la localisation de l'adresse est modifiée (déplacement d'une entrée par exemple).
- L'identifiant adresse ne doit pas changer si on a des changements physiques du bâtiment correspondant (destruction- reconstruction, extension, démolition partielle).

- L'identifiant adresse ne doit pas changer en cas de fusion ou scission de commune.
- L'identifiant adresse ne doit pas changer dans le cas d'une correction orthographique du libellé de la voie (Général de Gaule → Général de Gaulle).

Les avis divergent parfois, notamment sur les cas suivants :

- Un ajout de suffixe (2 -> 2 **Bis**)
- Une modification significative du libellé de la voie, qui soulève la notion de mot directeur (Général de **Gaulle** -> Général **Leclerc**)
- Une modification du type de voie (**rue** du Général de Gaulle -> **Avenue** du Général de Gaulle)
- Une **scission de voie** (pour la partie renommée dépend de si c'est juste le nom de voie qui change ou si on renumérote complètement, rejoint le cas où le libellé de voie change)
- Une **réunion de deux bâtiments** en un seul (demande d'un lien entre l'ancienne adresse supprimée et l'adresse qui reste)

NB : actuellement la clef d'interopérabilité change dans les cas où le suffixe est ajouté (ajout du suffixe à la clef) ou que le type de voie ou le mot directeur de la voie changent (en effet le code fantoir change).

5- Et la suite

Une séance de restitution de cette synthèse est prévue le 16 Juin. Elle devra permettre la validation d'hypothèses pour lancer dans la foulée la définition détaillée de cette composante et de sa mise en oeuvre.

Merci de votre participation.

Annexe : liste des organismes représentés (indicative)

	Services de secours et sécurité	Service public	Gestion de réseaux	Localisation & livraison	Administration donnée en région et partenaires
Session 1 21-avr	SDIS 06	INSEE - Sirene AITF IGN	Axione Retailsonar Colibrix SFR Altitude Infra		Le Havre-Metropole Lille-Metropole ATD16 ATD24 CRIGE-PACA Verdun-Urbanisme IdeoBFC CA Pays-Basque Ales-Agglo IGN Pays de Brest GIP ATGeri/PIGMA Rennes-Metropole RGD Savoie-Mont-Blanc Métropole Nice Côte d'Azur Rennes-Metropole Agglo Compiègne Agglo Pau Brest Metropole Publidat Lille-Metropole
Session 2 12-mai	ANSC	INSEE	Soluris Enedis Altitude Infra Orange Gironde-Numérique	TomTom Here Technologies La Poste	